Concours

« Des idées pour l'Europe ? »

maison de l'EUROPE Pyrénées Roussillon

PYRENEES ORIENTALES le Département

Fédération Française des Maisons de l'Europe

#JMEurope #EUinmyregion jolimaisdeleurope.eu

RÈGLEMENT

1. Object

La Maison de l'Europe Pyrénées-Roussillon, avec le soutien du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, organise un concours à l'occasion de la journée de l'Europe, le joli mois de l'Europe et la semaine de l'environnement.

Nous n'avons pas de deuxième planète. L'Union européenne a pour objectif de faire de l'Europe le premier continent à atteindre la neutralité climatique d'ici 2050. Ceci n'est possible que grâce à un engagement collectif en faveur de la durabilité, de l'économie circulaire, de la biodiversité et d'une transition énergétique juste... sans exclure personne.

La commission européenne veut encourager les jeunes à jouer un rôle actif dans la lutte contre le changement climatique. Depuis la Maison de l'Europe Pyrénées Roussillon, nous voulons aussi encourager les jeunes de notre Département. C'est pour cela que nous organisons un concours, à l'occasion de la journée de l'Europe, le joli mois de l'Europe, et la semaine de l'environnement.

Ce concours est destiné à tous les collégiens du Département des Pyrénées-Orientales.

On invite les élèves à utiliser leurs propres expériences ainsi que les informations transmises en cours ou par les médias pour réfléchir globalement sur cette thématique.

2. Thème

Exprimer la perception que les participants ont du rôle de l'Union Européenne en général mais aussi sur le « parte verte pour l'Europe »[1] en particulier.

Nous invitons les collégiens à utiliser leurs propres expériences (voyages, formations, rencontres…) ainsi que les informations transmises par les médias, les professeurs, les intervenants, les parents...

Le ou les sujet(s) à traiter sont :

- « Que fais l'Union européenne pour l'environnement ? »

- « Que fais-je pour l'environnement ? »

- « Que pourrais-je faire pour l'environnement ? »

- « Vous avez des idées pour sauver la planète ? »

- « Comment protéger l'environnement, la planète ? »

[1] Le pacte vert pour l'Europe vise à améliorer le bien-être des citoyens. Il est important de rendre l'Europe neutre pour le climat et de protéger notre habitat naturel, dans l'intérêt de la population, de la planète et de l'économie. Personne ne sera laissé de côté.

3. Contenu

Les classes participantes sont invitées à proposer une (ou des) création(s) sous forme de textes, poèmes, vidéos et/ou dessins sur le thème proposé en article 2.

Selon le format proposé par le candidats plusieurs indications à tenir en compte :

- Texte : minimum 1 page, maximum 2 pages en format Word et PDF.
- Poème : minimum 50 mots, maximum 200 mots en format Word et PDF.
- Vidéo : maximum 1minute 30 secondes ; en format mp4.
- Dessin : format A4 ou A3 (original et ou fichier jpeg ou PDF)

Chaque création indiquera le prénom, nom, classe et établissement scolaire de l'auteur (ou des auteurs pour une création collective), dans les dossiers envoyés.

Les contributions injurieuses, diffamatoires, discriminatoires et/ou obscènes ou qui divulguent des informations personnelles seront exclues du concours.

Des reprises de textes/poèmes/dessins protégés par des droits d'auteur seront rejetées.

3. Conditions de participation

Le concours est à destination des collégiens du Département des Pyrénées Orientales.

La participation au concours pourra être individuelle (le collégien devra envoyer sa proposition) ou par son collège/professeur (lequel décidera de participer, en envoyant les créations de l'ensemble des élèves de la classe participante).

La participation au concours est gratuite.

Le fait de candidater implique, pour tous les participants, l'acceptation sans restriction ni réverse du présent règlement.

Les travaux seront envoyés dématérialisés á l'adresse suivante :

info@maison-europe-roussillon.eu

Merci de mettre en objet le texte suivant :

- Individuel : concours _nom collégien _collège
- Collège : concours _ nom du collège _ classe

Pour les dessins originaux : vous pouvez nous les adresser ici :

Maison de l'Europe Pyrénées Roussillon

Concours

52, rue Maréchal Foch

66000 Perpignan

*Si les documents sont trop lourds vous avez la possibilité de nous les faire parvenir à travers un lien transféré (exemple : wetransfer ou autre plateforme de ce type).

Si vous ne recevez pas un mail confirmant la bonne réception dans un délai de 48h, cela savez dire que nous n'avons pas reçu le document.

La Maison de l'Europe Pyrénées Roussillon se réserve la possibilité d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent concours si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

4. Délai

Le dossier de présentation doit être parvenu avant le 28 mai 2021 à 00h00.

5. Valorisation

Les créations seront évaluées selon les principes suivants :

- Relation avec le thème proposé
- Originalité et créativité de la présentation
- Vision de l'ensemble

6. Prix

Les gagnants seront informés soit individuellement soit par leur collège et ils recevront leur prix lors d'une manifestation qui sera organisée le samedi **5 juin 2021**, journée mondiale de l'environnement, si la situation sanitaire le permet. Les participants et les collèges seront dûment informés.

Les récompenses pourront prendre la forme d'animations en lien avec l'Europe, des goodies sur l'Europe, des lots de documentation sur l'Union européenne, et/ou reproduction des créations (exemple : cartes postales, marque pages, calendriers…)

Premier prix individuel : une tablette !

*Tous les élèves et toutes les classes ayant participé au concours seront récompensées.

7. Jury

Un jury composé de membres de la Maison de l'Europe et leurs partenaires sélectionnera les lauréats.

Le verdict du jury sera indiscutable.

Les gagnants cèderont leurs droits de propriété intellectuelle à la Maison de l'Europe Pyrénées-Roussillon. En conséquence, ces travaux pourront être publiés, diffusés et édités. La Maison de l'Europe Pyrénées-Roussillon se réserve l'exclusivité des créations pour un temps indéfini.

8. Protection de données

Le concours est organisé par l'association Maison de l'Europe Pyrénées Roussillon.

Elle est liée par les obligations de confidentialité prévues par le règlement général sur la protection des données (règlement (UE) 2016/679).

Les données seront conservées jusqu'en décembre 2021 et seront ensuite automatiquement effacées.

Toutes les données à caractère personnel recueillies pour désigner et contacter les vainqueurs (nom, prénom, date de naissance, adresse électronique…) seront conservées par le responsable du traitement des données et ne seront utilisées qu'aux seules fins de ce concours.

L'association Maison de l'Europe s'engage à protéger les données à caractère personnel. Toutes les données à caractère personnel sont traitées conformément au règlement (UE) 2018/1725.

9. Contact

Pour toute question en relation avec le concours vous pouvez nous contacte par mail à l'adresse suivante: info@maison-europe-roussillon.eu mentionnant dans l'objet « concours ».

Plus d'information : Maison de l'Europe Pyrénées Roussillon – Europe's Catalan Touch (maison-europe-roussillon.eu)